

Projet d'offre publique d'achat simplifiée portant sur les actions Union Financière de France Banque

Bois Colombes et Paris, le 28 novembre 2022

Abeille Assurances Holding (l'« Initiateur »), qui détient directement ou indirectement 74,99% du capital et des droits de vote¹ de la société Union Financière de France Banque (ISIN FR0000034548 / Compartiment B) (« UFF »), annonce son intention de déposer un projet d'offre publique d'achat simplifiée en numéraire (l'« Offre ») sur les actions UFF au prix de 21 euros par action.

Le prix proposé valorise 100% des titres de l'UFF à 341 millions d'euros et fait ressortir une prime de 51% par rapport au dernier cours coté de l'action UFF et une prime de 55% sur le cours moyen pondéré par les volumes de l'action UFF au cours des 60 derniers jours de bourse.

Dans un contexte où UFF n'entend pas recourir au marché pour se financer, l'Offre est motivée par la volonté d'Abeille Assurances Holding de i) renforcer ses liens avec UFF et soutenir au mieux son projet stratégique, ii) favoriser le développement d'UFF notamment via la modernisation de ses systèmes d'information, iii) simplifier le fonctionnement d'Abeille Assurances Holding et ses filiales et iv) supprimer les coûts récurrents et contraintes inhérentes à l'inscription de la société à la cote sur un marché réglementé.

A l'issue de l'Offre, Abeille Assurances Holding a l'intention de demander la mise en œuvre d'un retrait obligatoire visant les actions UFF si les conditions légales et réglementaires sont réunies. Le retrait obligatoire se ferait moyennant une indemnisation égale au prix de l'Offre.

Accueil de l'Offre

Connaissance prise des intentions de l'Initiateur, le Conseil d'administration de l'UFF a mis en place un comité *ad hoc* composé de trois administrateurs indépendants, chargé de proposer au Conseil d'administration la désignation d'un expert indépendant, de suivre les travaux de l'expert indépendant qui sera désigné et d'émettre une recommandation au Conseil d'administration sur l'intérêt de l'Offre pour la Société, ses actionnaires et ses salariés².

Sur recommandation du comité *ad hoc*, le Conseil d'administration a nommé le cabinet Ledouble, représenté par Mme Agnès Piniot et M. Romain Delafont³, en qualité d'expert indépendant avec pour

¹ Sur la base d'un capital composé de 16.233.240 actions représentant 16.233.240 droits de vote théoriques au 31 octobre 2022. En application de l'article 223-11 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, le nombre total de droits de vote théoriques est calculé sur la base de toutes les actions composant le capital social, y compris les actions privées de droits de vote.

² Conformément à l'article 261-1, III du règlement général de l'AMF.

³ Cabinet Ledouble, 8 rue Halévy - 75009 Paris ; Tél : 01 43 12 84 85 ; apiniot@ledouble.fr ; rdelafont@ledouble.fr

mission de préparer un rapport sur les conditions financières de l'Offre et du retrait obligatoire éventuel, conformément aux dispositions de l'article 261-1 I 1° et 4° et II du règlement général de l'AMF.

Sur la base du rapport de l'expert indépendant, le Conseil d'administration d'UFF émettra, sur recommandation du comité *ad hoc*, un avis motivé sur l'Offre ainsi que ses conséquences pour l'UFF, ses actionnaires et ses salariés. Cet avis motivé, ainsi que le rapport de l'expert indépendant, seront rendus publics dans la note en réponse qui sera préparée par l'UFF et visée par l'AMF.

Termes et calendrier de l'Offre

L'Offre sera déposée ce jour auprès de l'Autorité des Marchés Financiers par Natixis, mandaté en qualité de banque présentatrice et garante. Le projet de note en réponse sera ensuite⁴ déposé par l'UFF.

L'Offre sera financée par les fonds propres d'Abeille Assurances Holding, sans recours à un financement externe. Elle ne sera soumise à aucune autorisation réglementaire autre que l'examen par l'AMF de sa conformité aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Sous réserve de la décision de conformité de l'Autorité des Marchés Financiers, l'Offre devrait se dérouler au mois de janvier 2023.

A la demande de l'UFF, la cotation des actions UFF a été suspendue ce jour et reprendra le 29 novembre 2022.

L'UFF et Abeille Assurances Holding informeront les actionnaires des principaux développements relatifs à l'Offre.

La réalisation de l'Offre reste subordonnée à son dépôt auprès de l'Autorité des Marchés Financiers ainsi qu'à une décision de conformité que celle-ci prononcerait à l'issue de son examen.

Déclaration de Philippe Michel LABROSSE, Président du Conseil d'Administration d'UFF et Directeur Général d'Abeille Assurances Holding :

« L'UFF et ses équipes m'ont toujours inspiré un profond respect et la plus grande admiration. C'est très largement au sein d'UFF qu'est né et s'est développé depuis 1968 le métier de conseiller en investissement et en gestion de patrimoine. Force est de constater que sa cotation n'a jamais servi son développement ou sa modernisation au cours de ces deux dernières décennies. Cette Offre constitue donc un projet au service de l'UFF qui doit permettre de réaliser, avec son Management, sa modernisation en développant la coopération avec son actionnaire Abeille Assurances qui lui apportera tout le soutien nécessaire. »

A propos de l'UFF

Créée en 1968, l'Union Financière de France est une banque spécialisée dans le conseil en gestion de patrimoine, qui propose des produits et services adaptés aux clients particuliers et aux entreprises. Sa gamme de produits, construite en architecture ouverte, comprend l'immobilier, les valeurs mobilières et l'assurance vie ainsi qu'un large éventail de produits destinés aux entreprises (plan d'épargne retraite, plan d'épargne salariale, gestion de liquidités à moyen terme, etc.).

L'Union Financière de France dispose d'un réseau dense présent partout en France et est composée de près de 1 200 salariés, dont plus de 800 dédiés au conseil.

Au 30 septembre 2022, l'Union Financière de France compte 191 000 clients, dont 170 000 particuliers et 21 000 entreprises.

⁴ Conformément à l'article 231-26 I 3° du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, le projet de note en réponse sera déposé au plus tôt 15 jours de négociation après le dépôt de la note d'information.

Union Financière de France Banque est cotée sur Euronext Paris Compartiment B
Code Euroclear 3454. Code ISIN FR0000034548

Contacts presse : Enderby
Camille Pan : cpa@enderby.fr - 06 38 73 78 38

A propos d'Abeille Assurances

Abeille Assurances est une marque d'Aéma Groupe, 5^{ème} groupe d'assurance en France, né en janvier 2021 du rapprochement entre Aésio Mutuelle et Macif.

Forte de 4 200 collaborateurs, 1 000 agents généraux d'assurance et de 170 ans d'expérience, Abeille Assurances dispose d'une gamme étendue de produits et services d'assurance, de protection, d'épargne et de retraite à destination de plus de 3 millions de clients. Abeille Assurances propose ses produits à travers une approche multicanale adaptée aux besoins de ses clients (réseau de distribution physique implanté sur l'ensemble du territoire français (1000 agents généraux, 1800 courtiers, 90 conseillers Epargne Actuelle), banque patrimoniale (UFF) et canal direct.

www.abeille-assurances.fr
www.aemagroupe.fr

Contact presse
Abeille Assurances
Karim Mokrane - 06 73 77 90 69 - karim.mokrane@abeille-assurances.fr
Tomiisin Lawal - 07 62 51 20 87 - tomiisin.lawal@abeille-assurances.fr

Enderby
Marie Grillet - 06 45 42 91 00 - mgr@enderby.fr
Sarah El Maroudi - 06 38 73 77 82 - sel@enderby.fr

Avertissement

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre d'acquérir des titres. L'Offre ne sera réalisée que conformément à la documentation d'Offre qui contiendra les termes et conditions complets de l'Offre. La documentation d'Offre sera soumise à l'examen de l'AMF et l'Offre ne sera ouverte qu'après obtention de la décision de conformité de l'AMF. Toute décision relative à l'Offre doit se fonder exclusivement sur l'information contenue dans la documentation d'Offre.

Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public. La diffusion de ce communiqué, l'Offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. Le présent communiqué n'est pas destiné à être diffusé dans ces pays. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer. Abeille Assurances Holding et l'UFF déclinent toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.

En application du règlement d'exécution (UE) 2016/1055 de la Commission du 29 juin 2016 établissant des normes techniques d'exécution relatives aux modalités techniques de publication et de report des informations privilégiées conformément au règlement (UE) n°596/2014 du Parlement européen et du Conseil, le présent communiqué de presse est susceptible de contenir des informations privilégiées et a été communiqué au diffuseur agréé d'UFF le 28 novembre 2022.